



GROUPE DE TRAVAIL SORTIE DE MARCHANDISES

RAPPORT

07.06.2019

CONVENOR	Dorothy Cardoen (AGD&A) & Jan Robbroeckx (Agoria)
RÉDACTEURS	Jan Robbroeckx et Dorothy Cardoen
PRÉSENTS	<p>Bart Keersmaekers, NAVES (CMA CGM) Carl Roels, Voka – KvK Limburg (Essers) Debby Bogemans, AGD&A Delphine Simonis, AGD&A Dennis Verheyen, ASV (Eurochem ANR) Diederik Bogaerts, ICC (KPMG) Dimitri Annys, CEB (Portmade) Elke De Jonghe, Essenscia (Vopak Terminal Eurotank S.A.) Erwin De Vos, Unizo (EY) Filip Ackermans, Essenscia (Chevron Phillips Chemicals international SA) Hilde Bruggeman, ASV/NAVES Ilse Eelen, AGD&A Jan Marien, GSF (Euromarine Logistics) Jan Robbroeckx, Umicore Jim Styleman, CRSNP (AEB) & Essenscia (STYROLUTION) Michael Van Giel, CRSNP (Intris SA) Jos Poets, Voka Limbourg (Tessenderlo Chemie SA) Katrien Vanlooce, Agence pour le Commerce extérieur Kim Van de Perre, ASV/NAVES (MSC) Kristin Van Kesteren-Stefan, Autorité portuaire d'Anvers Nancy Smout, ARGB (Katoennatie) Rene Michiels, CEB (DHL) Roel Huys, ARGB (Tabaknatie) Rudi Lodewijks, AGD&A Sandrina De Prins, AGD&A Sophie Verberckmoes, Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et la logistique (Bleckmann) Svitlana Siurik, Essenscia (Suez) William Sluys, AGD&A</p>
EXCUSÉS	<p>Alexander Baert, Vinum & Spiritus (Deloitte) Annemie Peeters, Havenbedrijf Antwerpen (back up) Bart Cieters, AGD&A Bart Engels, AGD&A Ellen Gielen, Voka – Chambre de Commerce Limbourg (Graco) Erik van Poucke, AGD&A Fernand Rutten, Vinum & Spiritus (Deloitte) Goedele Boonen, AGD&A Jan Van Wesemael, Voka (Alfaport) Jeroen Defloo, AGORIA (Daikin) Jessy Van Aert, Essenscia (Evonik) Jimmy Geninazzi, Essenscia (Dow Benelux B.V.) Johan Peeters, CEB (Herfurth) Johan van Staey, CRSNP (Stream Software) Karl Van Gestel, KBBS (Overseas) Klara Pasgang, AAD&A Luc Lammertyn, Fedustria & Voka – Flandre occidentale (Sioen) Marc Staal, Voka – Chambre de Commerce Limbourg (Scania) Marc Wouters, Fédération pétrolière (Total) Pascal De Weser, AGD&A Peter Verlinden, CEB (ALS Customs Services SA) Peter Tilleman, AWDC Pieter Duchi, AGORIA (Volvo) Silke Van Wabeke, ASV/NAVES (CMACGM) Sophany Ramaen, AGD&A Steven Michiels, Voka – Flandre occidentale (ICO) Sylvie Groeninck, Fedustria Theo Peeters, VEA-CEB (Exsan) Walter Vandenhoute, AGD&A Wouter De Vlieger, AGD&A</p>
EXCUSÉS	

Point 1 à l'ordre du jour : Preuves alternatives pour l'apurement du transit

- La note de travail PM2018.000.018 a été adaptée le 17/01/2019 avec PM 2019.000.253.
- Texte standard développé pour l'application de la note concernant les conteneurs.
- L'article 312 reçoit apparemment la priorité en Belgique (ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres États membres).
- L'AGD&A doit utiliser cette position en raison de l'attitude sévère de la Commission lors des contrôles.

Point 2 à l'ordre du jour : Notification simplifiée de réexportation

- Le pavillon de transbordement dans le CUSCAR fonctionne pour tous les flux de marchandises.
- Le CUSCAR doit encore être apuré.
- Dans la pratique, il y a beaucoup trop d'utilisation impropre des documents de transit.
- Fonctionne toutefois à Zaventem (le T-document entrant est apuré par le manifeste et va dans la comptabilité marchandises).
- Vérifier si cela est également possible pour le transport maritime et certainement dans le cadre du Brexit.
- Ce qui est possible dans les États membres ne l'est pas (encore) à Zeebruges.
- Une application du privé peut peut-être offrir une solution.
- À suivre (action Dorothy Cardoen).

Point 3 à l'ordre du jour : Nouvelle définition d'exportateur

- Les cas pertinents dans le document CDU Q&A ont été adaptés (n° 117 à 127 inclus) et doivent être réexaminés par l'AGD&A - Service Législation :
<https://financien.belgium.be/sites/default/files/Customs/NL/DOC/Ondernemingen/Wetgeving/DWU/2018-03-29-NL%20Q%26A.pdf>
- L'industrie a également demandé, lors de la réunion précédente, si les 8 cas du Guidance Document ANNEX A (voir annexe) d'origine peuvent être réexaminés par l'AGD&A Service Législation. Il faut vérifier dans quelle mesure ils divergent des cas dans le document CDU Q&A de l'AGD&A. Cela n'a pas encore été réglé.
- Il semble que différentes interprétations existent dans les États membres voisins, dans lesquelles des entreprises sans établissement stable qui ne sont pas établies dans l'UE entreraient encore en considération pour intervenir en tant qu'exportateur.
- Dorothy Cardoen et Jan Robbroeckx font le point lors de la prochaine réunion.

Point 4 à l'ordre du jour : État de la situation CODECO IN

- 2% du CODECO indique une erreur :
 - o #MRN ⇒ tout le CODECO est refusé.
 - o R92/2 : pas de réponse de l'État membre.
 - o R92 ou R96/3 : MRN inconnu.
 - o "T" enregistré comme "EX" : mention d'erreur dans l'e-guichet, peut-on fermer ?
 - o Question posée concernant les erreurs qui peuvent être rejetées.
- R96/3 MRN inconnu :
 - o Il ne s'agit pas de documents T.
 - o Dans la négative ⇒ helpdesk ECS.
- Manuel e-guichet souhaité (Kristin van Kesteren-Stephan s'en occupent).
- Update lors de la prochaine réunion (Dorothy).

Point 5 à l'ordre du jour : Manifeste électronique

- Lancement reporté jusqu'à fin septembre en raison du Brexit.
- MIG et XSD adaptés.
- <https://www.naforna.be/fr/nouvelles/21052019-manifeste-dexportation-nouveau-mig-et-xsd>
- Update lors de la prochaine réunion (Dorothy).

Point 6 à l'ordre du jour Procédure d'urgence ECS

- La proposition de Digital Gateway (VIL) est soumise le 11/6 à Anvers.
- Entre-temps, on travaille avec des macros et des listes journalières.
- Update lors de la prochaine réunion (Dorothy).

Point 7 à l'ordre du jour : Transbordements irréguliers

- Le 15 février 2018, premier meeting avec les agents maritimes, les manutentionnaires et l'AGD&A.
- Campagne de sensibilisation par ASV.
- Les manutentionnaires analysent les problèmes.
- Le pourcentage d'irrégularités est en baisse.
- À partir du 1/1/2020, il ne sera plus possible de charger un conteneur sans numéro MRN.
- Update lors de la prochaine réunion (Dorothy).

Point 8 à l'ordre du jour : Sous-groupe de travail Consolidation (rapport de réunion 24 avril 2019)

On réfléchit, dans ce groupe de travail, à une méthode pour :

1. Établir des liens, chez les consolidateurs, entre le flux de marchandises et le flux de documents ;
2. Sur le lieu de consolidation, avoir un contrôle sur l'existence de documents corrects ;
3. Veiller à ce qu'après la consolidation, plus aucun contrôle de conformité ne soit sélectionné au bureau de sortie effectif.

Le contrôle de l'authenticité de la déclaration pour l'exportation ou la réexportation se fait dans ECS au moment de l'envoi de l'avis d'arrivée, dénommé ci-après IE507. **(Voir schéma ECS à la page suivante)**. Pour pouvoir réaliser ce contrôle, un consolidateur doit être capable d'envoyer un avis IE507 à la douane.

Au bureau de sortie effectif, les avis IE507 sont automatiquement envoyés à chaque fois qu'un envoi s'enregistre dans le TOS du manutentionnaire. Si un IE507 a été envoyé quelque part, on reçoit la mention 'arrivé ailleurs' et la déclaration arrive dans un statut final.

Avec l'aide des collègues d'ICT Klara van Pasgang et Wouter De Vlieger, une solution a été recherchée pour cela et elle a été testée avec succès par Albert Palsterman (Stream Software) et Jan Hendrickx (ECUBro):

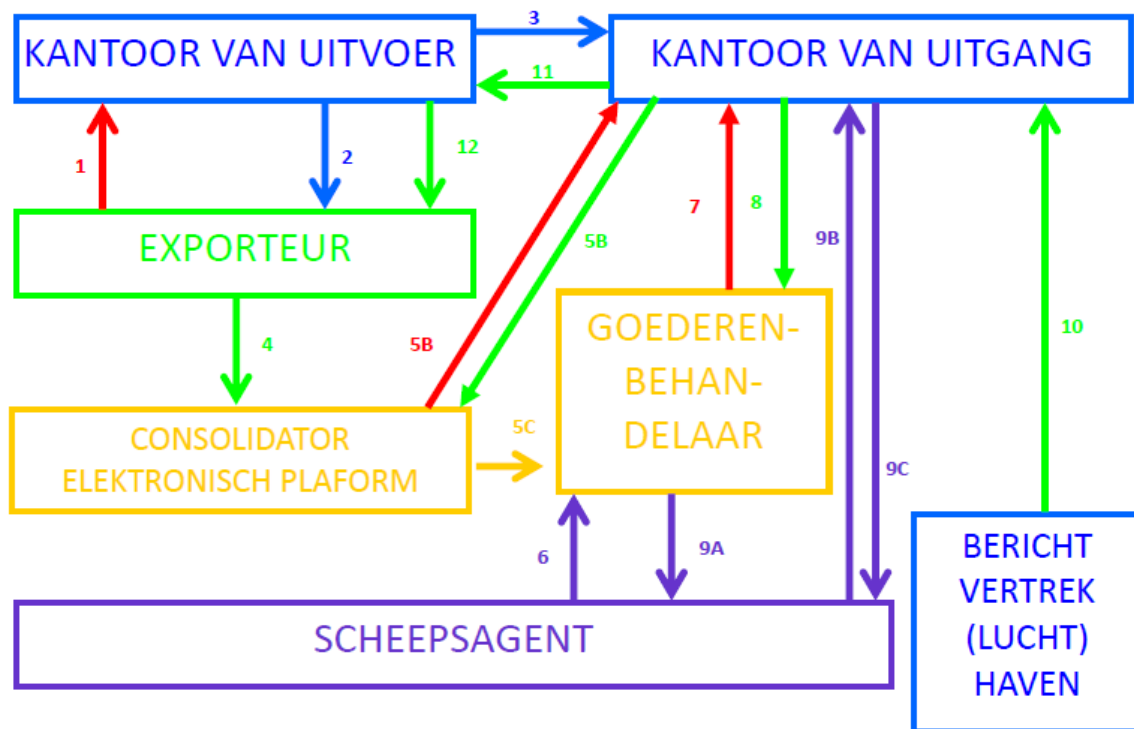
- À la réception de l'envoi au lieu de consolidation, le consolidateur envoie un IE507 avec un numéro 'dummié' d'un conteneur, attendu qu'à ce moment-là, le vrai numéro de conteneur n'est pas encore connu.
- Par l'envoi de l'IE507, le MRN est vérifié. En cas de messages d'erreur, le consolidateur peut contacter son client pour lui indiquer l'erreur et l'on peut faire en sorte qu'au moment du chargement, les régularisations nécessaires aient eu lieu ;
- Après le chargement sur la plateforme électronique, le numéro 'dummié' est remplacé par le bon numéro de conteneur
- À l'arrivée du conteneur au bureau de sortie, les documents de la plateforme électronique sont liés au conteneur dans le TOS → un IE507 est à nouveau envoyé, qui transfère le premier, mais qui ne concerne plus l'analyse des risques ;
- Le conteneur est lié au manifeste; dans l'ECS box, les MRN sont liés au conteneur et confirmés pour sortie après le départ du navire.

REMARQUE :

Dans le contexte du Brexit, pour les remorques, le numéro de conteneur est remplacé par le numéro d'enregistrement + plaque d'immatriculation.

Une note d'information sera rédigée, dans laquelle tous les scénarios possibles et messages ont été développés. Cette note sera présentée au meeting du GT Sortie de marchandises le 7 juin 2019.

Jef Hermans signale qu'avec la mise au point de cette méthode de travail, l'objectif du SGT Consolidation est atteint et demande s'il n'est pas temps de le dissoudre. L'assemblée s'accorde pour piloter le déploiement de la procédure pendant encore quelques mois et l'accompagner et, s'il n'y a plus d'autres problèmes à résoudre, dissoudre le SGT après la prochaine réunion le 13 septembre 2019.



©Dorothy Cardoen—schema ECS

1. insturen uitvoeraangifte = controlemoment
2. Vrijgave door kantoor van **uitvoer** = **MRN**
3. Kantoor van uitvoer stuurt gegevens MRN naar het kantoor van **uitgang**
4. Exporteur bezorgt gegevens MRN aan consolidator door MRN—UGD mee te geven met transport of MRN + gegevens zending te posten op digitaal platform
5. A. Consolidator stuurt een IE507 aan het kantoor van uitgang met een 'dummie' containernummer = controlemoment
5. B. MRN wordt gecheckt en 'vrij' gemaakt na eventuele controle
5. C. Na de lading registreert consolidator het juiste containernummer op het elektronisch platform
6. Verantwoordelijke vervoer buiten Unie geeft boeking door aan goederenbehandelaar
7. Goederenbehandelaar meldt aankomst van de goederen met 2de IE507
8. MRN wordt aan containernummer gelinkt op het kantoor van uitgang
- 9 A. Goederenbehandelaar bezorgt gegevens betreffende de lading aan de vervoerder
- 9 B. Vervoerder stuurt elektronisch manifest naar het kantoor van uitgang
- 9 C. Kantoor van uitgang valideert dit manifest (MRN)
10. (Lucht)havenautoriteit bericht kantoor van uitgang van het vertrek van het vervoermiddel
11. Kantoor van uitgang bevestigt de uitgang van de goederen aan het kantoor van uitvoer
12. Exporteur ontvangt een 'exemplaar voor de aangever'

©Dorothy Cardoen—verklaring schema ECS

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Faire le point sur la possibilité relative à la notification simplifiée de réexportation (point 2)	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion
Faire le point sur la nouvelle définition de l'exportateur et le résultat des cas réexaminés du document CDU Q&A (point 3)	Dorothy Cardoen Jan Robbroeckx	Prochaine réunion
Faire le point sur la réglementation CODECO IN (point 4)	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion
Faire le point sur le Manifeste électronique (point 5)	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion
Faire le point sur la Procédure d'urgence ECS (point 6)	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion
Faire le point sur les transbordements irréguliers (point 7)	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion
Faire le point sur le sous-groupe de travail Consolidation (point 8)	Jan Robbroeckx	Prochaine réunion

La prochaine réunion du groupe de travail sortie de marchandises est planifiée le mercredi 27 septembre à 13h00.

Annexes : Présentation utilisée durant la réunion